

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance tenue le : 23 novembre 2016

Point de décision



Point d'information



### SUJET :

BAIL – CLSC DE LA PETITE-PATRIE

**PERSONNE RESPONSABLE :** M. Frédéric Cossette, Directeur  
**DIRECTION :** Direction des services techniques  
**SECTEUR D'ACTIVITÉ :** Exploitation, entretien des immeubles et du maintien des actifs  
**DURÉE :**

### SOMMAIRE :

Depuis la fusion, la gestion des baux a été décentralisée aux établissements. Dans ce nouveau contexte, nous nous engageons à revoir la nécessité des locations d'espace, dans le cadre de l'optimisation du parc immobilier, et à revoir les solutions immobilières disponibles afin de réduire les engagements locatifs du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS NIM).

Le CIUSSS NIM requiert l'autorisation du conseil d'administration pour la signature du bail des espaces sis aux 6511 et 6517, rue Saint-Denis, Montréal, d'une superficie de 233,7 m<sup>2</sup>.

Cette entente de location prévoit une signature de bail avec la Fabrique de la paroisse de St-Édouard pour une période de cinq (5) ans débutant le 1<sup>er</sup> août 2016 et se terminant le 31 juillet 2021. Les espaces sont loués à long terme pour les activités cliniques du CLSC.

Le MSSS a autorisé le CIUSSS NIM à procéder à la signature du bail de la location des locaux.

### OBJECTIF POURSUIVI :

Obtenir l'approbation des membres du conseil d'administration.

## IMPACT FINANCIER :

	Bail 1 <sup>er</sup> août 2015 au 31 juillet 2016 (Période d'une année)	Bail 1 <sup>er</sup> août 2016 au 31 juillet 2021 (Période de cinq années)
Superficie	233,7 m <sup>2</sup>	233,7 m <sup>2</sup>
Loyer de base	97,96 \$ / m <sup>2</sup>	99.24 \$ / m <sup>2</sup>
<b>Coût annuel</b>	<b>22 894 \$</b>	<b>23 192 \$</b>

Le coût annuel du loyer augmente de 22 894 \$ à 23 192 \$, soit une augmentation de 298 \$. Les coûts sont prévus au budget.

## PROJET DE RÉSOLUTION :

- ATTENDU QUE** le présent bail est fait pour une durée de cinq (5) ans, il entre en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2016 et se termine le 31 juillet 2021;
- ATTENDU QUE** ce bail est fait en considération d'un loyer annuel de **23 192 \$** payable au début de chaque mois, à raison d'un loyer mensuel de 1 933 \$;
- ATTENDU QUE** le locataire (le CIUSSS) se réserve le droit en tout temps de mettre fin au bail, moyennant un préavis écrit de un (1) an.

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu**, tel que recommandé par le comité de vérification, d'approuver la signature du bail du CLSC de la Petite-Patrie situé aux 6511 et 6517, rue Saint-Denis, Montréal.